



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E104483

VALABLE JUSQU'AU 17/11/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2007
Forme juridique : ART
Capital : DEPUIS LE 22/06/2022
0

Raison sociale : LEVAZEUX THIERRY

3 LES CROIX
ST GERMAIN SUR SARTHE
72130 FRESNAY-SUR-SARTHE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS 500 218 136 RM 72

Téléphone : 02 43 34 44 59
Portable : 06 36 25 04 64

Fax :

Siret : 500 218 136 00017

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3278210

Site Internet :

E-mail : thierryplomberie@hotmail.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 000007165888704

Responsabilité légale :

LEVAZEUX THIERRY CHEF D'ENTREPRISE

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 000007165888704

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/09/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	14/09/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	17/11/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	17/11/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	14/09/2022
o Ventilation mécanique	14/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.